



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Etang-Salé, le 30 avril 2021

La Principale

à

M.Lefevre, Président Académique
du Snalc

Collège Simon Lucas

Secrétariat de Direction

Dossier suivi par :
Murielle Subrero, Principale

Ref :

Téléphone
0262263008
Fax
0262263643
Courriel
ce.9740813r@ac-reunion.fr

25 rue du Stade
97427 Etang-Salé

Site internet : <http://college-simon-lucas.ac-reunion.fr/>



<https://www.facebook.com/collegesimonlucas/>

Monsieur le Président Académique du Snalc,

J'ai été informée hier, mardi 28 avril 2021, de votre passage au collège Simon Lucas. Étant en réunion à votre arrivée à 10H30, je n'ai pas eu contact avec vous et la personne qui vous accompagnait.

Une heure de vie syndicale était prévue par les enseignants de 11h00 à 12h00. Cette réunion a débuté jusqu'au moment où des enseignants, surpris et interloqués par votre présence, vous ont demandé de partir.

Votre présence et celle de la seconde personne à cette réunion est pour le moins incongrue étant donné que vous n'avez été conviés par aucun membre de l'établissement, sauf erreur de ma part.

Les enseignants vous ont donc demandé de quitter la salle des professeurs où se tenaient leurs échanges.

De 11h00 à 12h00, justement en raison de cette heure syndicale, je me trouvais dans la cour pour surveiller les élèves et malheureusement, je ne vous ai vus ni croisés.

A 12h00, je me suis rendue directement au kiosque pour aider les agents et la vie scolaire à la distribution des repas froids et n'ai donc eu le temps de revenir à mon bureau.

Vous avez quitté l'établissement à 12H20.

A mon retour à mon bureau, plusieurs personnes sont venues me signaler ces événements. La secrétaire de Direction m'a fait également part de votre présence devant mon bureau vers 12H00 me précisant qu'elle vous avait demandé votre nom.

Vous comprendrez donc mon étonnement !

J'interroge alors l'agent d'accueil. Elle me confirme votre entrée dans l'établissement à 10h30 et précise que vous n'avez pas donné vos noms, au prétexte que vous êtes des responsables syndicaux.

Plus tard, des enseignants m'ont adressé des mails pour me faire part de leur surprise et inquiétude au sujet de votre présence dans le collège.

En voici quelques extraits :

« Mardi 28 avril, des représentants du SNALC étaient présents dans la salle des professeurs, dès le début de l'heure syndicale réservée aux enseignants. Le temps que tous les participants arrivent, les deux représentants du syndicat ne sont pas contents de mettre en forme le panneau d'affichage des syndicats, ils ont également pris des photos avec leur téléphone des casiers des professeurs et des différents affichages en salle des professeurs »

« Après, la réunion, je discutais avec Vincent G au sujet d'un de ses élèves, et ils sont revenus nous saluer. Ils nous ont répétés qu'ils étaient là pour nous aider si on le souhaitait et qu'il ne fallait pas hésiter. Ensuite, avant de partir, l'un d'entre eux a rajouter:

profitez en-avant qu'il ne soit trop tard....

Je ne sais pas si c'était juste comme ça ou si c'était une menace.. j'ai juste trouvé leur dernière remarque déplacée »

« Stupéfiant de voir avec quelle décontraction ils se sont fondus dans notre assemblée et combien ils ont été déplacés en voulant s'imposer malgré notre refus de le voir assister à la réunion".

En ma qualité de chef d'établissement, votre venue dans l'établissement appelle donc plusieurs remarques de ma part :

- Vous n'êtes pas sans savoir qu'en raison de la crise sanitaire et du plan vigipirate, les personnes extérieures sont tenues de donner leur nom à l'accueil, ce que vous n'avez pas fait.
- Vous avez eu contact avec M. Simonin, Principal Adjoint après votre départ de la salle des professeurs à la demandes des enseignants réunis en heure de vie syndicale. Vous lui avez indiqué que vous étiez présents pour mettre de l'ordre sur le panneau d'affichage des informations syndicales. Certes, vous avez tout à fait le droit de remettre en ordre ce panneau mais de là, à prendre presque deux heures, c'est tout de même étonnant. Tout aussi étonnant, où étiez-vous de 10H30 à 11H00 ? Et qu'avez-vous fait ensuite jusqu'à 12h20 ? Et pourquoi n'avoir pas pris contact avec un membre de la Direction dès votre arrivée ? Si j'étais en réunion et ensuite, dans la cour, M. Simonin était là. Je précise qu'il n'était tout de même pas si difficile de me trouver et de vous présenter, ne serait-ce que par simple politesse, ce que font en général les représentants syndicaux lorsqu'ils passent dans notre collège.
- De quel droit usez-vous pour vous immiscer dans une heure de vie syndicale organisée par des personnels enseignants de l'établissement et à laquelle vous n'êtes pas conviés ?
- Si la prise de photos est autorisée concernant les panneaux d'affichage des informations syndicales, il me semble que vous outrepassiez vos droits en prenant en photo les casiers des enseignants
- Enfin, pour terminer, le ton employé auprès des enseignants a pour le moins, perturbé les personnes présentes.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir m'éclairer sur les points mentionnés ci-dessus. Les enseignants ont décidé de leur côté, de rédiger un courrier que j'adresserai avec celui-ci aux autorités académiques pour les informer de ces faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Académique du Snalc, l'expression de mes meilleures salutations.

La Principale, M. Subrero



